

Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
Commune de
CERVENS

Délibération
N°2022-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 13/04/2022
Reçu en préfecture le 13/04/2022
Affiché le 14/04/2022 **SLO**
ID : 074-217400530-20220412-D202204_19-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15 **VOTE** : pour : 14
Présents : 13 contre : 0
Absents : 2 abstentions : 0
Procuration 1

Date de la convocation : 07/04/2022 Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-deux le 12 avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe CHATEL, 1^{ER} adjoint au Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ FAVRAT Florent/ DECOMBARD Coralie/ DUTARTRE Claire/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry/ SCHMETZ Bernard / VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS : SANDRAL Linda/ THOMAS Gil/

PROCURATIONS : Gil THOMAS donne procuration à Christophe CHATEL

Dons et Legs

OBJET : Affectation du DON d'un particulier pour l'agrandissement du cimetière communal.

Monsieur CHATEL INFORME les conseillers que par courriers du 24 novembre 2021 et 27 janvier 2022 Mme Ginette BUZZI, originaire de la commune de Cervens a fait savoir qu'elle souhaite faire un don de 200 000 euros (deux cent mille euros) à la commune de Cervens destinés à l'agrandissement du cimetière communal.

Conformément à l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune.

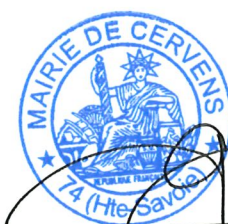
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter ce don de 200 000 € qui sera porté au budget de la Commune lors d'une prochaine décision modificative et de manière informelle, de l'affecter à l'agrandissement du cimetière communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ☞ **ACCEPTÉ** le don de Madame Ginette BUZZI d'un montant de 200 000 euros (deux cent mille euros),
- ☞ **ENTEND AFFECTER** ce don au financement de l'agrandissement du cimetière communal comprenant les études, les travaux et tout sujet s'y rapportant.
- ☞ **DONNE** la transcription de cette décision auprès du Comptable public.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le **13 AVR. 2022**
Et son affichage le **14 AVR. 2022**
Le Maire, Gil THOMAS

